

# Conditions générales de vente de nos gîtes

## “Les Lodges du bord de l’eau” - SAS A2

### Article 1 / Durée du séjour

Le client réservataire d'un hébergement auprès du propriétaire, pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

### Article 2 / Formalités de réservation

A réception de la confirmation de réservation et de son acompte de 30% par le client sur le site <https://gitesetlodges57.fr> , par mail [etangdustock@gitesetlodges57.fr](mailto:etangdustock@gitesetlodges57.fr) ou par courrier, le dit client recevra un mail de confirmation de bonne prise en compte de sa réservation.

Le propriétaire invite le client à vérifier les éléments de cette réservation :

- Ses coordonnées et plus particulièrement adresse mail et numéro de téléphone portable afin d'être joignable avant et pendant la réservation.
- Le gîte réservé - le nombre de personnes - la date d'arrivée - la date de départ – le nombre de nuitées.
- Le prix total de la réservation, le montant indiqué étant TTC, taxe de séjour incluse

Par le règlement de l'acompte ou du solde lors de la réservation, le client confirme son accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci-après.

Les Gîtes du Bord de l'Eau (SAS A2) se réservent le droit de prélever le montant des sommes restant dûes en cas d'annulation en dehors de la période remboursable, de no-show ou de départ précipité. Ce montant sera prélevé sur l'empreinte bancaire fournie à la réservation.

Une caution sera demandée par virement bancaire avant votre arrivée.

### Article 3 / Prix des gîtes

Les tarifs affichés sur notre site sont des prix par gîte, à la semaine, taxe de séjour non-incluse (sauf mention contraire), toute prestation de restauration est exclue.

Les tarifs ne sont pas différenciés selon que le gîte soit occupé par une ou plusieurs personnes.

#### Article 4 / Annulation du séjour par le client

Toute modification de la réservation, de date, de gîte, n'est possible qu'après l'accord du propriétaire et peut éventuellement entraîner des frais supplémentaires, et se fera en fonction des disponibilités à la date de la modification.

Le client est informé des conditions particulières en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours calendaires avant la date d'arrivée, le montant de l'acompte à la réservation sera remboursé dans sa totalité au client ;
- si l'annulation intervient entre le 30ème jour calendaire et le 15ème jour calendaire avant la date d'arrivée, le montant de l'acompte versé à la réservation restera acquis au propriétaire, sauf si le propriétaire parvient à relouer la/les chambre(s) sur toute la période concernée.
- si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date d'arrivée, la totalité du montant de la réservation restera due au propriétaire, sauf si le propriétaire parvient à relouer la/les chambre(s) sur toute la période concernée.

En cas de départ anticipé en cours de séjour, la totalité de la prestation réservée sera due.

#### Article 5 / Non présentation

En cas de non présentation, le montant total de la réservation sera dû.

#### Article 6 / Assurance annulation

Le propriétaire attire l'attention du client sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans ses tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

#### Article 7 / Annulation du séjour par le propriétaire

Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il en informera aussitôt le client par mail ou par téléphone. Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé de toutes les sommes qu'il aura versées.

## Article 8 / Heure d'arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation, au plus tôt à 16h (heure de disponibilité des gîtes et de remise des clefs) et, au plus tard, à 18h.

Le client préviendra impérativement par téléphone si, par la force des choses, il est contraint d'arriver après ce créneau horaire.

## Article 9 / Restauration

Aucune prestation de restauration n'est prévue ni possible.

## Article 10 / Heure de départ

L'heure de départ des gîtes est fixée entre 8h et 10h au plus tard.

## Article 11 / Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour est à régler 15 jours avant l'arrivée, à l'initiative du client. Lors de la réservation, le locataire accepte que sa carte puisse être débitée du restant dû en cours de séjour par Les Gîtes du Bord de l'Eau (SAS A2).

Une facture est remise sur demande au client à son départ avec le détail de la prestation, le montant de l'hébergement, le montant des prestations supplémentaires éventuelles, le montant de la taxe de séjour, le montant de la TVA appliquée.

## Article 12 / Changement de gîte

Il est possible que le propriétaire, pour des raisons de service ou de sécurité, ait à modifier le gîte initialement réservé par le client. Dans ce cas, le changement se fera toujours pour un gîte de même capacité et offrant le même niveau de service.

En pareil cas, le coût de la réservation sera ajusté.

## Article 13 / Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés. Si besoin, nous pouvons vous recommander une pension proche pour chiens et chats.

## Article 14 / Art de vivre et utilisation des lieux

Afin de préserver la quiétude des lieux, le confort et la sécurité des hôtes, le respect d'un certain « art de vivre » est demandé de tous, celui qui s'impose dès lors que l'on vit dans le bien d'autrui.

Il est notamment demandé de ne pas fumer ni vapoter à l'intérieur des logements et dans la mesure du possible de s'éloigner des portes et fenêtres ouvertes.

Pour des questions de sécurité, il est formellement interdit d'utiliser des appareils d'éclairage à flamme nue dans les locaux. Il est également interdit de recharger votre véhicule électrique par une prise située dans le logement, sur demande nous vous indiquerons le point de recharge le plus proche. Un contrôle de la consommation électrique sera effectué. Toute consommation abusive fera l'objet d'une refacturation au tarif de 0,30€/kWh.

Le client s'engage à rendre la location en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable.

Les lieux ayant été décorés et aménagés avec soin par le propriétaire, il est demandé de respecter les objets mis à disposition. Toute disparition d'objet non déclarée sera facturée à posteriori au client, à sa valeur de remplacement.

Il est interdit de manger dans les chambres, une cuisine et une salle à manger sont à disposition 24h/24 pour prendre vos repas.

## Article 15 / Accès à l'étang et responsabilité

L'accès à l'étang se fait à vos risques et périls. Les enfants restent sans exception sous l'entière responsabilité de leurs accompagnants adultes.

Nous ne pourrions être tenus responsables pour quelque accident, dommage ou vol quels qu'ils soient.

## Article 16 / Personne supplémentaire

La capacité d'un gîte et la réservation d'un gîte sont établies pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en droit de refuser les clients supplémentaires ou de refuser l'accès. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé et le solde reste dû. Si la capacité de la maison le permet et si le propriétaire le souhaite, un supplément pourra être appliqué suivant les conditions habituelles pratiquées.

## Article 17 / Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte ou le solde versé.

## Article 18 / Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Le propriétaire s'engage à ne transmettre en aucun cas les informations que le client lui a communiqué à d'autres sociétés ou organismes à des fins publicitaires.

## Article 19 / Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (ou caution) est à faire parvenir au plus tard 7 jours avant l'arrivée et sera rendue, le cas échéant, au plus tard 7 jours après le départ.

En cas de dommages avérés, le locataire accepte que leur valeur soit débitée partiellement ou totalement du dépôt de garantie. Si le montant du dépôt de garantie ne suffit pas à couvrir les réparations, Les Lodges du Bord de l'Eau (SAS A2) demanderont au locataire de rembourser le surplus. Si celui-ci refuse, Les Lodges du Bord de l'Eau (SAS A2) se réservent le droit de saisir le Tribunal d'Instance de Metz pour le contraindre à payer.

## Article 20 / Parrainage

Dans le cadre de notre programme de parrainage, il est possible d'obtenir des remises sous forme de code promo. Il suffit pour cela que le filleul effectue une réservation en mentionnant les coordonnées de son parrain. Le parrain recevra alors une remise de 10% du montant de la réservation effectuée par le filleul. Le parrainage est soumis à certaines conditions :

- Le parrain doit avoir déjà séjourné dans l'un des gîtes du bord de l'eau
- Le parrain ne peut pas parrainer plusieurs fois le même filleul
- Les remises sont valables 3 ans à compter de la date de la réservation du filleul
- La remise n'est plus valable si le filleul annule son séjour
- La remise n'est utilisable que par le parrain

## Article 21 / Litige

Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, en cas de litige, Les Lodges du Bord de l'Eau (SAS A2) garantissent au consommateur le recours effectif et gratuit à un dispositif de médiation de la consommation accessible en cliquant ici : <https://www.cm2c.net/>

A défaut de règlement amiable, Les Lodges du Bord de l'Eau (SAS A2) conseillent au consommateur de recourir au Tribunal d'Instance de Metz dont voici les coordonnées :  
3 RUE HAUTE PIERRE BP 81022 57036 Metz - 03 87 56 75 00

## Article 22 / Carte cadeau

Les cartes cadeaux de Les Lodges du Bord de l'Eau (SAS A2) donnent accès à un code de réduction valable uniquement pour une réservation sur notre site [www.gitesetlodges57.fr](http://www.gitesetlodges57.fr)

Les cartes cadeaux :

- sont valables 3 ans à compter de la date d'achat
- ne sont pas nominatives et peuvent par conséquent être cédées à la personne de votre choix
- ne sont pas remboursables

De la même manière qu'un client classique, le bénéficiaire d'une carte cadeau de Les Lodges du Bord de l'Eau s'engage à respecter nos conditions générales de vente.

En cas de cessation d'activité, Les Lodges du Bord de l'Eau s'engagent, dans un délai raisonnable, à prévenir en amont les bénéficiaires de cartes cadeaux en cours de validité afin qu'ils puissent bénéficier de la prestation avant la fermeture de l'établissement.

#### Article 23 / Lettre d'information

L'acceptation de nos Conditions Générales de Vente vaut pour acceptation d'inscription à notre lettre d'information. Ces mails sont au nombre de 3 maximum par an et sont envoyés principalement pour vous informer de notre activité et vous offrir des réductions sur nos prestations. Si vous désirez ne pas vous abonner ou vous désinscrire de notre liste de diffusion, il vous suffit simplement de remplir le formulaire de désinscription [en cliquant ici](#)